

Quelques réflexions sur la coexistence des notions de phrase et de proposition dans la grammaire française

Dagmar Kolářiková

Université de Bohême de l'Ouest de Plzeň
République tchèque
kolariko@kro.zcu.cz

Résumé. Le présent article porte sur la coexistence des notions de phrase et de proposition dans la grammaire française. Il aborde brièvement certaines questions liées à la thématique : l'histoire et l'évolution des deux notions ou les critères habituels de détermination de la phrase. Trois grammaires du français destinées aux enseignants et aux apprenants de FLE sont ensuite analysées.

Mots clés. Définition. Français langue étrangère. Grammaire. Phrase. Proposition.

Abstract. Some Ideas on the Coexistence of the Concepts of Sentence and Clause in French Grammar. This article deals with the coexistence of the concepts of sentence and clause in French grammar. It brings a brief view at several questions related to the subject, such as the history and evolution of two concepts, or common factors of determining a sentence. Three French grammar handbooks intended for teachers and learners of French as a Foreign Language are analyzed.

Keywords. Clause. Definition. French as a Foreign Language. Grammar. Sentence.

1. Introduction

Pour rédiger ce texte, nous nous sommes inspirée de deux questions qui nous ont été posées sur la phrase et la proposition par une de nos étudiantes : *qu'est-ce qu'une phrase et puis-je la considérer comme synonyme de proposition ?* Deux questions qui peuvent paraître à première vue faciles à répondre. Mais sait-on vraiment ce que sont une phrase et une proposition ? Et comment expliquer cette coexistence de deux notions aux apprenants tchèques, dont la langue maternelle ne comporte qu'un terme (celui de « věta ») pour désigner deux réalités différentes ?

Déjà, dans les années 1930, John Ries (1931) et Eugen Seidel (1935) ont rassemblé plus de 140 définitions de la phrase, reflétant les différentes théories sur sa conception (Vanneufville, 2008 : 168). Cela témoigne de la diversité des points de vue, de l'impossibilité de définir la phrase de façon universelle. Il n'est donc pas étonnant que nous soyons en peine de donner une définition précise du terme phrase et de distinguer celui-ci du terme proposition.

Les ouvrages de grammaire, peuvent-ils faciliter la compréhension de la distinction entre phrase et proposition ? Le but essentiel de cet article est de répondre à cette question. Mais avant d'effectuer une analyse détaillée de trois ouvrages choisis, nous aborderons brièvement la question de l'histoire et de l'évolution des deux notions et nous recourrons par la suite aux critères habituels de détermination de la phrase.

2. Évolution des concepts de phrase et de proposition au cours de l'histoire de la grammaire française

Il est difficile de décrire brièvement l'évolution des concepts de phrase et de proposition, car celles-ci sont passées par de nombreuses étapes pendant lesquelles elles recouvrent des notions différentes. La proposition puise ses racines déjà dans la philosophie de l'Antiquité, alors que la notion de phrase est plus récente, elle n'apparaît dans la grammaire qu'au XVIII^e siècle¹. Nous retracerons donc l'histoire de ces notions linguistiques à partir du XVII^e siècle.

À cette époque-là, la proposition de Port-Royal reste cantonnée dans le domaine logique, en constituant la représentation linguistique du jugement « par lequel on affirme, ou on nie » (Seguin, 1993 : 57). Les logiciens prétendent à ramener tout jugement à la forme sujet-copule-prédicat. La logique différencie aussi les propositions simples et les propositions complexes, ou les propositions composées, ce qui jette les bases de l'entrée de la proposition dans le domaine grammatical (Léon, 2003 : 6–7).

Chez Régnier-Desmarais, le père Buffier ou l'abbé d'Olivet, la phrase devient aussi unité de syntaxe. Ensuite, Vallange donne une définition² de la phrase « qui pousse la

¹ Avant 1700 la phrase française n'est qu'un élément du lexique emprunté au grec *phrasis* « qui veut dire façon de parler » (Seguin, 1993 : 56).

² Vallange explique le mot *phrase* de la façon suivante : « La phrase est un certain nombre de mots arrangés de manière qu'il se trouve un sens qui satisfait l'esprit » (Seguin, 193 : 176).

nouvelle phrase vers l'idée d'une unité de discours reconnaissable à sa plénitude sémantique » et qui est proche du métalangage actuel (Seguin, 1993 : 176). La phrase devient donc un objet d'étude et d'analyse, soumis à la théorisation, comme l'était auparavant la proposition.

Les XVII^e et XVIII^e siècles sont aussi marqués par une forte instabilité terminologique. Plusieurs termes interagissent avec celui de proposition et de phrase. Ce que Du Marsais appelle construction est dénommé phrase par Beauzée, ce que Du Marsais appelle syntaxe s'appelle proposition chez Beauzée. On voit également qu'à la fin du XVIII^e siècle, la période, terme de la rhétorique, a tendance à être confondue avec la phrase. Dans l'*Encyclopédie* (1751–1780), les articles les plus importants sont ceux consacrés à la construction et la proposition, le terme phrase occupe un espace beaucoup plus restreint (Léon, 2003 : 9–10).

Quant à la phrase, plusieurs auteurs (Chervel, Seguin, Raby) s'accordent à reconnaître que c'est Urbain Domergue, dans sa *Grammaire générale analytique* (1798), qui fixa la notion « moderne » de phrase qui prévaudra dans la grammaire scolaire du XIX^e siècle. La phrase y est définie comme unité de sens complet. Elle se compose d'une ou plusieurs propositions, chacune comportant un verbe fini. Celles-ci sont organisées hiérarchiquement en principales et subordonnées (Léon, 2003 : 11).

Dans la première moitié du XX^e siècle, ce sont avant tout les thèses saussuriennes qui constituent le fondement de la plupart des analyses. En se demandant si la phrase appartient à la langue ou à la parole, Saussure s'intéresse alors à sa place dans le système langagier. Il arrive à la conclusion que la phrase appartient à la fois à la langue et à la parole (Trajcev, 2011 : 28).

La phrase occupe une place très importante, surtout dans la seconde moitié du XX^e siècle, grâce à la théorie de Chomsky. Il pense que :

L'objectif de l'étude d'une langue donnée est de séparer les suites grammaticales qui sont des phrases de L, des suites agrammaticales qui ne sont pas des phrases de L, et d'étudier la structure des suites grammaticales (Chomsky, 1969 : 15)³.

Depuis les années 1970, de nouvelles réflexions se sont développées, qui prenaient en compte non seulement le formalisme syntaxique, mais aussi les aspects sémantiques et énonciatifs du langage. Par exemple, André Martinet définit la phrase comme « l'énoncé dont tous les éléments se rattachent à un prédicat unique ou à plusieurs prédicats coordonnés » (Martinet, 1980 : 131). Benveniste explique que la phrase n'existe que « dans l'instant où elle est proférée » et elle ne peut donc être séparée de la situation dans laquelle elle est communiquée (Benveniste, 1974 : 224–225).

Il ressort de ce bref aperçu que les deux notions se heurtent tout au long de leur histoire à plusieurs problèmes, notamment à des problèmes terminologiques et à ceux liés aux limites, c'est-à-dire, comme le dit Wilmet (2010 : 535), « où commence et où finit la phrase ».

³ La traduction de Michel Braudeau, l'original, *Syntactic Structures*, a été publié en 1957.

3. Critères participant à la définition de la phrase

En définissant la phrase, les linguistes font appel à des critères différents. Dans *La syntaxe du français*, Soutet (2012 : 6–7) en montre quatre :

a) **Point de vue sémantique** – selon ce critère, la phrase est considérée comme unité de sens ou comme lieu d’une prédication. Elle peut être formée par un syntagme verbal mais aussi par un caractérisant extraposé à gauche (*Agréable, cet appartement*). Pour Soutet, l’énoncé sans verbe est donc une phrase, alors que Maingueneau (1999 : 30) dit à propos des énoncés de ce type qu’« on peut douter qu’ils soient véritablement des phrases »⁴. Soutet va encore plus loin en précisant qu’« on peut même concevoir des phrases à prédicat pur, le thème étant fourni par le contexte énonciatif (*Formidable !*) ». Cependant, certaines phrases font problème, surtout celles qui sont réduites à un simple appellatif comme *Pierre !* (Soutet, 2012 : 6–7).

b) **Point de vue graphique** – selon ce critère, la phrase est généralement définie « comme un élément de la chaîne syntagmatique compris entre une majuscule faisant suite à un point et un autre point » (Soutet, 2012 : 7). Mais comme dit Flaux, la liberté de ponctuation prise par les écrivains depuis un siècle rend de moins en moins fiable ce critère. Elle ajoute ensuite qu’il permet de « considérer comme phrases des séquences telles que *Ah ?*, *Hum !*, *Brr !* » (Flaux, 1997 : 59).

c) **Point de vue prosodique** – pour définir la phrase, les auteurs utilisent souvent les notions de pause et de courbe mélodique (intonation)⁵. Mais comme le dit Bonnard, « les pauses de la parole sont de durée mal définie, et des suspensions de débit s’ajoutent aux pauses syntaxiques chaque fois que le locuteur s’arrête pour chercher ou peser un mot » (cité par Soutet, 2012 : 7, Bonnard, 1981 : 54). On voit donc que la définition selon des critères prosodiques (mélodiques) soulève aussi des difficultés.

d) **Point de vue formel** – selon ce critère, Soutet définit la phrase comme « une suite d’unités significatives hiérarchisées, dont les espèces sont en nombre fini, et qui sont liées les unes aux autres suivant des règles elles aussi en nombre fini » (Soutet, 2012 : 7).

Les critères pour définir la phrase ont été étudiés par d’autres auteurs. Ils sont loin d’être unanimes sur la question. Marchello-Nizia (1979 : 42–43) énumère six critères permettant de définir la phrase : critère graphique, critère prosodique, critère sémantique, critère logique⁶ et deux critères grammaticaux (autonomie et organisation précise) dont aucun n’est un critère absolu de reconnaissance.

Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* rejettent aussi les critères graphique, phonétique et sémantique, car « aucun de ces trois critères n’est vraiment définitoire » (Riegel ; Pellat ; Rioul, 2011 : 201). Ils penchent pour une définition associative impliquant trois caractéristiques, dont deux sont syntaxiques et la dernière interprétative. Ils soulignent que :

⁴ Maingueneau définit la phrase comme « une structure où s’associent un groupe verbal et un groupe nominal sujet et qui peut être affirmée ou niée » (Maingueneau, 1999 : 29).

⁵ La phrase est ainsi située entre deux pauses et selon la modalité, elle a une courbe mélodique variable (par exemple montante pour une phrase interrogative ou descendante pour une phrase injonctive).

⁶ Selon ce critère, la phrase organise un message en thème et propos (on dit aussi sujet et prédicat).

La phrase constitue **l'unité de niveau supérieur d'un type de construction hiérarchique du discours**, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques et rectionnelles. Elle est formée de constituants (elle est construite) sans être elle-même un constituant (elle n'entre pas dans une construction syntaxique d'ordre supérieur et n'a donc pas de fonction grammaticale au sens ordinaire du terme). Cette double propriété fait de la phrase le cadre à l'intérieur duquel se déploient et se décrivent le réseau de relations (**les fonctions grammaticales**) et les classes d'unités simples (**les parties du discours**) et complexes (**les groupes de mots**) qui constituent l'architecture syntaxique des énoncés (Riegel ; Pellat ; Rioul, 2011 : 203).

Ils ajoutent encore un critère de reconnaissance et d'identification de la phrase : les types de phrases, parce que ceux-ci conditionnent nécessairement le profil syntaxique et intonatif des phrases. Seule la phrase peut être assertive, interrogative ou injonctive, ce n'est le cas ni d'un mot, ni d'un groupe de mots, ni d'une séquence de phrases (Riegel ; Pellat ; Rioul, 2011 : 204).

Quels sont les critères que préfèrent les auteurs des grammaires destinées à l'enseignement ou l'apprentissage du FLE pour définir la phrase ? S'intéressent-ils aussi à la proposition ? L'analyse suivante devrait nous permettre de répondre à ces questions.

4. Notions de phrase et de proposition dans les grammaires de FLE

Dans cette partie, nous étudierons l'usage que les grammairiens font des termes phrase et proposition dans les grammaires de français langue étrangère. Étant donné la longueur limitée de l'article, nous ne pouvons pas analyser tous les ouvrages récemment publiés. De plus, dans certaines grammaires du français s'adressant à des apprenants étrangers, comme dans celle de Monique Callamand (*Grammaire vivante du français*), nous n'avons trouvé ni définitions de ces termes ni distinction entre phrase et proposition. Nous ne nous concentrerons donc que sur trois ouvrages.

4.1 *Nouvelle Grammaire du Français : Cours de Civilisation Française de la SORBONNE*

Cette grammaire est divisée en 5 parties dont la quatrième et la cinquième sont consacrées à la phrase. Dans la quatrième partie, les auteurs présentent les différents types de phrases, la cinquième partie traite de la phrase complexe, plus précisément de la proposition subordonnée relative, des propositions subordonnées complétives introduites par « que », du discours rapporté et de l'expression de certaines circonstances. Il ressort de cette brève description de la structure et du contenu de ce manuel de grammaire que la notion de phrase s'y trouve mise en rapport avec celle de proposition.

Dans l'introduction de leur grammaire, les auteurs décrivent la structure de la phrase. Ils commencent par la définition de cette notion : « Une phrase est un assemblage de mots formant une unité de sens » (Delatour et al., 2004 : 10). Ils optent alors pour une définition fondée sur le sens. Mais on peut y remarquer un inconvénient : les auteurs parlent d'un assemblage de mots, ce qui exclut les phrases formées d'un seul mot (*Parlez !*). Les

auteurs ajoutent aussi une définition de la phrase qui s'appuie sur des critères graphiques : « À l'écrit, le premier commence par une majuscule et le dernier est suivi d'un point (.), d'un point d'exclamation (!), d'interrogation (?) et de suspension (...) » et une autre qui s'appuie sur le critère mélodique : « À l'oral, c'est l'intonation qui donne sa cohérence à la phrase » (Delatour et al., 2004 : 10). Il est quelque peu surprenant qu'on n'y trouve pas de définition fondée sur un critère syntaxique, car, depuis l'apparition de la phrase dans les ouvrages de grammaire, elle appartient à la syntaxe.

Les auteurs distinguent ensuite la phrase simple et la phrase complexe. La phrase y est définie par rapport à la proposition. Selon les auteurs, la phrase simple est la phrase qui « contient un seul verbe conjugué : elle forme une "proposition" » et la phrase complexe est la phrase « qui contient deux ou plusieurs verbes conjugués : elle contient deux ou plusieurs "propositions" » (Delatour et al., 2004 : 10). Ils expliquent aussi ce qu'est une proposition principale et une proposition subordonnée, en disant que « la proposition est dite principale lorsqu'elle est complétée par une ou plusieurs propositions dites subordonnées » et que « la proposition subordonnée dépend de la proposition principale à laquelle elle est liée par un mot subordonnant » (Delatour et al., 2004 : 13).

Il en résulte que le terme proposition est ici employé sans définition préalable et que son identification est liée à l'existence d'un verbe et à sa distinction par rapport à la phrase.

4.2 Grammaire expliquée du français

Cette grammaire se distingue de la précédente entre autres par la présence d'un glossaire placé au début de l'ouvrage. Deux parties de cet ouvrage sont consacrées à la phrase : la sixième, qui étudie les différents types de phrases et la septième, intitulée *De la phrase simple à la phrase complexe*.

Les notions de phrase et de proposition sont d'abord expliquées dans le glossaire. La phrase y est définie du point de vue graphique : « À l'écrit, elle commence par une majuscule et se termine par un point », mais c'est également le sens qui entre en scène : « C'est un ensemble de mots ordonnés qui présente une unité de sens ». Contrairement à la définition donnée dans le premier livre analysé, les auteurs ajoutent que « la phrase peut être un seul mot (*Oui.*) ou se dérouler sur plusieurs pages » (Poisson-Quinton et al., 2007 : 15).

Les auteurs distinguent ensuite, dans le glossaire, la phrase simple et la phrase complexe, dont la description semble fort proche de celle de la *Nouvelle Grammaire du Français : Cours de Civilisation Française de la SORBONNE*. Les deux types de phrases sont définis par rapport à la proposition. La phrase simple y est comprise comme « une seule proposition » et la phrase complexe comme, « par exemple, une proposition principale et une ou plusieurs propositions subordonnées » (Poisson-Quinton et al., 2007 : 15).

La proposition y est définie comme un « ensemble de mots dont le noyau est le plus souvent un verbe ». Les auteurs distinguent la proposition indépendante, la proposition principale et la proposition subordonnée. La définition de la proposition indépendante comme celle « qui se confond avec la phrase » (Poisson-Quinton et al., 2007 : 16) suscite de nombreuses questions : pourquoi définir la proposition indépendante uniquement par cette confusion ? Ne peut-elle être comprise comme une question de synonymie ?

Les auteurs ajoutent encore d'autres définitions dans la partie intitulée *De la phrase simple à la phrase complexe*. Tout d'abord, elles développent la définition donnée dans le glossaire en disant que la phrase est « une suite de mots ordonnés entretenant des relations entre eux » et que « cette suite de mots a un sens, une cohérence » (Poisson-Quinton et al., 2007 : 242). Concernant la phrase simple, les auteurs déterminent ce qu'on appelle la phrase française de base : « C'est une phrase "minimale", simple, neutre qui n'a pas plus d'un verbe conjugué et dont l'ordre est : sujet + verbe + complément (ou attribut) » (Poisson-Quinton et al., 2007 : 242) et mentionnent les cas particuliers des phrases simples (phrases ayant comme noyau un nom ou un pronom, phrases ayant comme noyau unique un verbe, mots-phrases ou propositions incomplètes).

Quant à la phrase complexe, elle y est définie comme « la réunion, l'assemblage de plusieurs propositions qui ont chacune comme "noyau" un verbe conjugué ». Les auteurs ajoutent aussi qu'il faut faire attention « à ne pas confondre une phrase, qui peut être sans verbe, et une proposition dont le "noyau" est toujours un verbe » (Poisson-Quinton et al., 2007 : 243). En comparant cette définition de la proposition avec celle du glossaire, la différence entre les deux saute aux yeux. Dans le glossaire, les auteurs expliquent que le noyau d'une proposition est le plus souvent un verbe, alors que dans la septième partie de l'ouvrage elles remplacent l'expression « le plus souvent » par « toujours ». De plus, les auteurs ne précisent pas si le verbe doit être conjugué ou non (contrairement à la définition de la phrase simple où elles parlent d'un verbe conjugué).

4.3 La grammaire en FLE

Il ne s'agit pas d'un manuel de grammaire comme dans les deux autres livres analysés, mais d'un ouvrage théorique. Vigner y dresse un constat des problématiques liées à la grammaire dans l'enseignement et l'apprentissage du FLE et propose certaines démarches et formes d'activités. Néanmoins, dans la troisième partie, intitulée *Cadres et outils de la grammaire*, il parle de la phrase et souligne qu'elle est généralement définie sur la base de trois propriétés :

La phrase comme une unité graphique, un ensemble de mots entre des blancs graphiques (ou entre deux pauses à l'oral, associées à un schéma intonatif particulier) ; la phrase comme une unité structurale, c'est-à-dire comme un ensemble syntaxiquement cohérent, constitué de différents groupes ; la phrase comme unité sémantique, c'est-à-dire comme un ensemble complet du point de vue du sens (Vigner, 2004 : 37).

Quant aux critères de détermination, nous pouvons remarquer quelques différences par rapport aux définitions précédentes. Vigner parle seulement de trois propriétés, il ne distingue pas entre les critères graphiques et les critères mélodiques. En ce qui concerne les critères graphiques, contrairement aux auteurs des ouvrages précédents, Vigner n'utilise pas les mots « majuscule » ou « point », mais parle de blancs graphiques. Nous pensons que cette définition n'est pas vraiment compréhensible, car les mots sont systématiquement séparés par un blanc. Il s'avère donc difficile d'identifier selon cette définition où

commence et finit une phrase. Il en est de même pour les critères mélodiques. Il nous semble peu pertinent de seulement parler de deux pauses, il faudrait préciser qu'il doit s'agir de deux pauses importantes (ou bien prolongées). De plus, nous considérons l'expression « un schéma intonatif particulier » comme une expression vague et ambiguë, car il n'en ressort pas que l'intonation varie avec le type de phrase. Il y a encore un inconvénient : dans les deux définitions (fondées sur des critères graphiques et des critères mélodiques), Vigner parle d'un ensemble de mots, il exclut donc explicitement toutes les phrases se composant d'un seul mot.

Quant à la définition syntaxique, elle ne nous semble pas plus heureuse que celles qui l'ont précédée. L'expression « constitué de différents groupes » est à peine compréhensible pour ceux qui ne sont pas habitués à l'analyse grammaticale des phrases. Ils ne savent pas que la phrase française est constituée de groupes essentiels (non déplaçables et non supprimables)⁷ et de groupes facultatifs que l'on peut déplacer ou supprimer (dans *La grammaire en FLE*, nous trouvons cette distinction de groupes quelques pages plus loin). De plus, cette définition exclut de nouveau les phrases ne comportant qu'un seul mot.

La définition de Vigner, se fondant sur des critères sémantiques, rend la notion de phrase plus compréhensible. Néanmoins, il faut ajouter que les critères sémantiques s'avèrent aussi peu satisfaisants, car il n'y a pas d'autonomie sémantique, la phrase est dépendante de son contexte.

Quant à la notion de proposition, elle est presque inexistante dans cet ouvrage. Ce n'est qu'en comparant la phrase simple et la phrase complexe que Vigner emploie cette notion. Les propositions y sont présentées comme « d'autres phrases constitutives (appelées propositions) » (Vigner, 2004 : 57). L'auteur ajoute ensuite que chaque proposition est organisée autour d'un verbe, mais il ne précise pas si le verbe est conjugué ou non conjugué.

Toutefois, Vigner se pose une question essentielle : la phrase constitue-t-elle, en FLE, une catégorie dont la connaissance par l'élève doit être très tôt introduite ? Et il répond que tout dépend de la visée des apprentissages. Il y a beaucoup d'activités où le découpage du texte en phrases, et de la phrase en groupes, constitue un mode d'analyse indispensable. La connaissance de la phrase comme unité graphique ou comme ensemble complet s'avère donc nécessaire (Vigner, 2004 : 37).

5. Conclusion

La phrase constitue sans doute l'unité de la langue la plus connue et la plus répandue. Il peut donc être étonnant que les réponses aux questions que nous avons posées au début de l'article soient si difficiles. Néanmoins, à la suite de notre analyse des ouvrages choisis, nous pouvons constater que la phrase est une notion qui est loin d'être définie de manière homogène et que la proposition est peu présente dans ces ouvrages.

⁷ De plus, comme l'indique Vigner, la phrase ne relève pas d'une seule forme d'analyse, plusieurs plans peuvent être envisagés et ces groupes peuvent être dénommés *thème/prédicat*, *GN/GV*, *sujet/verbe/complément d'objet*, *thème/rhème*, *agent/action/patient* (Vigner, 2004 : 45).

Nous avons également vu que leurs auteurs indiquent les limites graphiques de la phrase comme un des critères essentiels. Cependant, il ressort de l'analyse que la mention des bornes graphiques peut différer d'une définition à l'autre. Le critère sémantique est aussi présent dans les définitions de tous les ouvrages analysés.

Nous pensons que la meilleure façon d'expliquer la notion de phrase à nos étudiants est donc celle prenant en compte le point de vue graphique ou sémantique. Ceux-ci nous permettent de définir la phrase comme une suite de mots comprise entre deux points (y compris le point d'exclamation ou le point d'interrogation) et commençant par une majuscule ou comme un assemblage de mots offrant un sens complet. Ces définitions sont compatibles avec celles données dans la langue maternelle de nos étudiants, ils peuvent donc facilement les comprendre. Et ensuite, nous pouvons leur expliquer que la phrase forme un tout et peut contenir des éléments qui sont aussi analysables en sujet et prédicat et qu'on appelle les propositions.

Résumé. Několik úvah o koexistenci pojmů „phrase“ a „proposition“ ve francouzské grammatice. Článek poukazuje na problematiku věty a její definice, která by byla obecně přijímaná. Zabývá se historickým vývojem pojmů označujících ve francouzštině větu (*phrase* a *proposition*) a uvádí několik kritérií pro její vymezení. Srozumitelnost a jednoznačnost definic věty jsou ověřovány pomocí analýzy gramatik určených pro vyučující a studenty francouzštiny jako cizího jazyka.

Bibliographie

- BENVENISTE, Émile (1974). *Problèmes de linguistique générale II*. Paris : Gallimard.
- CHOMSKY, Noam (1969). *Structures syntaxiques*. Braudeau, Michel (trad.). Paris : Seuil.
- CALLAMAND, Monique (2001). *Grammaire vivante du français*. Paris : Clé International.
- DELATOUR, Yvonne ; JENNEPIN, Dominique ; LÉON-DUFOUR, Maylis ; TEYS-SIER, Brigitte (2004). *Nouvelle Grammaire du Français : Cours de Civilisation Française de la SORBONNE*. Paris : Hachette Français Langue Étrangère.
- FLAUX, Nelly (1997). *La grammaire*. Paris : PUF.
- LÉON, Jacqueline (2003). "Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : Parcours historique". *L'Information grammaticale*, 98, pp. 5–16.
- MAINGUENEAU, Dominique (1999). *La syntaxe du français*. Paris : Hachette livre.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1979). "La notion de phrase dans la grammaire". *Langue française*, vol. 41, 1, pp. 35–48.
- MARTINET, André (1980). *Éléments de linguistique générale*. Paris : Colin.
- POISSON-QUINTON, Sylvie ; MIMRAN, Reine ; MAHEO-LE COADIC, Michèle (2002). *Grammaire expliquée du français*. Paris : Clé International.
- SEGUIN, Jean-Pierre (1993). *L'invention de la phrase au XVII^e siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*. Louvain : Peeters, Paris, Société pour l'information grammaticale.

- RIEGEL, Martin ; PELLAT, Jean-Christophe ; RIOUL, René (2009). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- SOUTET, Olivier (2012). *La syntaxe du français*. Paris : PUF.
- TRAJCEV, Sonia (2011). *Repenser la grammaire de phrase : les apports de la « Role and reference Grammar » à l'enseignement de la langue*, thèse sous la direction de Michel Chambreuil et Véronique Quanquin, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand 2.
- VANNEUFVILLE, Monique (2008). "La théorie linguistique de Hermann Paul : une conception pragmatico-sémantique de la syntaxe à la fin du 19^e siècle". *Cahiers de l'ILSL*, 25, pp. 167–180.
- VIGNER, Gérard (2004). *La grammaire en FLE*. Paris : Hachette.
- WILMET, Marc (2010). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.

Dagmar Kolářiková
Katedra románských jazyků
Fakulta filozofická
Západočeská univerzita v Plzni
Riegrova 11
306 14 PLZEŇ
République tchèque